

L'an deux mil dix sept et le 13 novembre 2017 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni, **en séance extraordinaire**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, MACCHI Jacques, GILLES Jean-François, SCHOENECKER Jean-Louis, DESHAYES Marc, ZECH Guillaume, SELTZER Gérard, COURRIER François, Mme GIROUX Céline, MM. ROBIN Denis, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy.

Absents excusés : MM. MAUL Ludovic, FOUSSE Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Guillaume ZECH.

Le Maire, ayant été informé téléphoniquement par le Président de la Communauté de Communes du Sud Messin du refus d'intégration de la commune de Lorry-Mardigny par son conseil communautaire, a souhaité réunir en urgence, en séance extraordinaire, le conseil municipal à ce sujet.

MOTION

INTERCOMMUNALITE.

Contre toute attente, la Communauté de Communes du Sud Messin (CCSM) a délibéré le 9 novembre 2017 au sujet de l'intégration de Lorry-Mardigny à 20 voix pour, 24 contre et 2 abstentions.

Ce changement de positionnement du Conseil Communautaire de la CCSM est pris comme un coup de poignard à l'encontre de la municipalité et ses habitants. La commune de Lorry-Mardigny, faisant toujours partie de la CC Mad & Moselle, se retrouve aujourd'hui politiquement isolée.

Le Conseil Municipal regrette dans un premier temps que le Maire n'ait pas été invité à présenter la commune de Lorry-Mardigny au Conseil Communautaire du Sud Messin.

Dans le cadre de cette demande d'intégration, la commune avait demandé un vote de principe favorable de la part du conseil communautaire du Sud Messin qu'elle a obtenu par deux fois, le 13 octobre 2016 à l'unanimité et le 6 avril 2017 à 41 voix pour et 2 contre, ce point a d'ailleurs été relayé par la presse locale.

Le Conseil Communautaire de Mad & Moselle (CCMM) a délibéré entre temps favorablement pour la sortie de Lorry-Mardigny le 26 septembre 2017 à l'unanimité moins une voix contre. Les communes de la CCM&M délibèrent actuellement sur cette décision réfléchie.

En conséquence, la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) qui siégeait ce 13 novembre 2017, a dû annuler le point concernant Lorry-Mardigny.

Il y a lieu d'identifier les causes probables de ce revirement :

- marquer l'opposition d'une partie des élus communautaires du Sud Messin à l'encontre de son président ?
- craintes envers la volonté affichée de la commune de Lorry-Mardigny de rejoindre à terme la Communauté Urbaine de Metz Métropole ?
- conséquences des relations parfois tendues entre les habitants de la commune et le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval ?
- meilleure cohérence avec l'entrée de Lorry-Mardigny, des périmètres des syndicats existants (assainissement/gestion des cours d'eau) et de la CCSM, menaçant la pérennité de ces syndicats à terme ?

Le Conseil Municipal envers et contre tous manifeste sa volonté de se maintenir coûte que coûte dans le bassin de vie de la ville de Metz, de sortir du périmètre de la CC de Mad & Moselle et réitère sa volonté d'intégrer à terme la Communauté Urbaine de Metz-Métropole.

Le Conseil Municipal propose :

- de se rapprocher au plus tôt des services de la Préfecture pour analyser la situation et trouver une solution via la CDCI,
- alerter les grands élus sur cette situation rocambolesque,
- reprendre contact avec le président de la Communauté Urbaine de Metz-Métropole.

L'avenir de la commune de Lorry-Mardigny dépend plus que jamais d'une communication mieux élaborée comprenant un volet politique renforcé, notamment envers les élus de la CCSM et représentants du SMASA. Il en va de la crédibilité de la commune de Lorry-Mardigny et ses habitants.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic
absent

SCHOENECKER Jean-Louis

DESHAYES Marc

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard

COURRIER François

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul
absent